



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS année 2010

date de parution
14 décembre 2010

A compter du 1er janvier 2010, les actes de l'agence régionale de l'hospitalisation Rhône-Alpes sont publiés dans des numéros spéciaux du recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes, adresse : 31 rue Mazenod 69426 Lyon cedex 3, internet : www.rhone-alpes.pref.gouv.fr.

ISSN 07619618

spécial

Sommaire

DELEGATION DE SIGNATURE.....	3
Arrêté n°2010.3383 du 13 décembre 2010.....	3
Objet : relatif à l'évaluation des besoins au sein de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie.....	3
Arrêté n°2010.3384 du 13 décembre 2010.....	4
Objet : délégation de signature pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur au sein de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie.....	4
Arrêté DDCS n°2010.3358 du 6 décembre 2010.....	5
Objet : subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.....	5
Arrêté DDCS n°2010.3352 du 6 décembre 2010.....	6
Objet : subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie.....	6
Arrêté DDPP n°2010.305 du 8 décembre 2010.....	7
Objet : subdélégation de signature de Mme la directrice départementale de la protection des populations.....	7
Arrêté n°DDT-2010.1123 du 6 décembre 2010.....	8
Objet : subdélégation de signature du directeur départemental des territoires.....	8
Arrêté DDPAF n°2010.3760 du 9 décembre 2010.....	12
Objet : subdélégation de délégation de signature de M. le directeur départemental de la police aux frontières de la Haute-Savoie.....	12
Arrêté DDSP n°2010.03 du 10 décembre 2010.....	13
Objet : subdélégation de délégation de signature de M. le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie	13
Arrêté DREAL du 8 décembre 2010	14
Objet : subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département de Haute-Savoie.....	14
Arrêté DRFP du 13 décembre 2010.....	17
Objet : subdélégation de signature de M. le directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône.....	17
Arrêté DSAC CE n°2010.1038 du 9 décembre 2010.....	18
Objet : subdélégation de signature de M. le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, à certains de ses collaborateurs.....	18

DELEGATION DE SIGNATURE

[Arrêté n°2010.3383 du 13 décembre 2010](#)

Objet : relatif à l'évaluation des besoins au sein de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie

Article 1 : Pour les besoins de fournitures et de services relevant des Ministères :

- de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- de l'Agriculture, l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
- de la Ville
- de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
- du Travail, de l'Emploi et de la Santé
- des Sports
- de la Justice et des Libertés

et les besoins relevant des services du Premier Ministre, le niveau d'évaluation permettant de définir les procédures de passation et de publicité des marchés publics sera celui de la direction départementale des territoires pour laquelle une compétence d'ordonnateur secondaire a été déléguée à son directeur, M. Gérard JUSTINIANY.

M. Gérard JUSTINIANY sera chargé de déterminer les fournitures et les services qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle. Les caractéristiques propres et les unités fonctionnelles seront déterminées par ses soins.

Pour les services et les fournitures liés à des opérations de construction, une unité fonctionnelle pourra être créée dans les mêmes conditions que les opérations de travaux décrites à l'article 2 du présent arrêté. Le niveau d'évaluation sera alors déterminé au niveau de chaque unité fonctionnelle.

Article 2 : Les opérations de travaux relevant des Ministères :

- de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
- de l'Agriculture, l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
- de la Ville
- de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
- du Travail, de l'Emploi et de la Santé
- des Sports
- de la Justice et des Libertés

et des travaux relevant des services du Premier Ministre, lorsqu'elles n'ont pas été définies par les administrations centrales de ces ministères seront déterminées par M. Gérard JUSTINIANY, directeur départemental des territoires de la Haute Savoie.

Article 3 : M. Gérard JUSTINIANY, directeur départemental des territoires de la Haute Savoie est chargé de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés visés aux articles 1 et 2 ci dessus. Il devra notamment déterminer les modalités de publicité et de mise en concurrence des marchés passés selon la procédure adaptée.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, M. le trésorier payeur général de la Haute Savoie, M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le Préfet,
Philippe DERUMIGNY

Arrêté n°2010.3384 du 13 décembre 2010

Objet : délégation de signature pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur au sein de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Gérard JUSTINIANY, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, à l'effet de signer :

- tous les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée passés au nom de l'État et tous les actes dévolus à la personne responsable du marché ou la personne publique ou le représentant du pouvoir adjudicateur, par les cahiers des clauses administratives générales,
- les conventions constitutives des groupements de commandes publiques auxquels participera la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie tel que cela est prévu à l'article 8 du code des marchés publics.

- pour les affaires relevant des ministères :
 1. de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
 2. de l'Agriculture, l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
 3. de la Ville
 4. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et
 5. du Travail, de l'Emploi et de la Santé
 6. des Sports
 7. de la Justice et des Libertés

- pour les affaires relevant des services du Premier Ministre

dans le cadre des opérations pour lesquelles la compétence d'ordonnateur secondaire lui a été déléguée et pour les opérations immobilières des programmes 309 et 722 concernant la direction départementale des territoires et la cité administrative.

Article 2 : En application de l'article 44 du décret n°2004 -374 du 29 avril 2004 modifié, monsieur le directeur départemental des territoires peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux fonctionnaires et agents de l'État de son service.

Article 3 : Nonobstant les dispositions des articles 1 et 2, demeurent soumis au visa préalable du Préfet, les marchés ou accords cadres passés selon une procédure de dialogue compétitif et tous les marchés et accords cadres dont le montant est supérieur à deux cent mille euros hors taxes (200 000 €) et toutes les pièces modificatives de ces derniers telles que les avenants et décisions de poursuivre.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : M. le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie, M. le trésorier-payeur général de la Haute-Savoie, M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le Préfet,
Philippe DERUMIGNY

Arrêté DDCS n°2010.3358 du 6 décembre 2010

Objet : subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul ULTSCH, directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, la délégation de signature est exercée par :

- Mme Jocelyne BRACHET, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint ;
- M. Jean ROBERT, attaché principal d'administration de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, secrétaire général,

à l'effet de signer les décisions et documents relevant des attributions indiquées aux articles 1er, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2010- 3340 du 6 décembre 2010.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°D DCS-2010-375 du 4 février 2010 portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.

Article 3 : Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis au comptable assignataire.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale
Jean-Paul ULTSCH

Objet : subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul ULTSCH, directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, la délégation de signature est exercée par :

pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°2010-3315 du 6 décembre 2010 : Mme Jocelyne BRACHET, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint.

pour le service « sport et formations » :

- pour l'ensemble des affaires concernant le service « sport et formations » : M. André BIRRAUX, inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service « sport et formations » ;
- pour les affaires concernant la cellule « développement des pratiques sportives » : M. Laurent LACASA, professeur de sport, coordonnateur fonctionnel de la cellule « développement des pratiques sportives » ;
- pour les affaires concernant la cellule « réglementation des pratiques sportives » : M. Romain PALLUD, professeur de sport, coordonnateur fonctionnel de la cellule « réglementation des pratiques sportives » ;
- pour les affaires concernant la cellule « formation / certification » : Mme Odile BAIL, professeur de sport, coordonnateur fonctionnel de la cellule « formation / certification ».

pour le service « politiques solidaires et politiques de jeunesse » :

- pour l'ensemble des affaires concernant le service « politiques solidaires et politiques de jeunesse » : M. Laurent GIRARD, professeur de sports, chef du service « politiques solidaires et politiques de jeunesse » ;
- pour les affaires concernant la cellule « solidarité » : Mme Anne-Marie DYE-BAYOUMY, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, coordonnateur fonctionnel de la cellule « solidarité » ;
- pour les affaires concernant la cellule « politiques sociales territoriales » : M. David MANGOLD, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, coordonnateur fonctionnel de la cellule « politiques sociales territoriales ».

pour le service « logement et hébergement » :

- pour l'ensemble des affaires concernant le service « logement et hébergement » : Mme Géraldine MAYET-NOEL, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, chef du service « logement et hébergement » ;
- pour les affaires concernant la cellule « accès au logement » du service « logement et hébergement » : Mme Marie-Antoinette FORAY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la cellule « accès au logement » ;
- pour les affaires concernant la cellule « hébergement » : Mme Cécile BADIN, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, coordonnateur fonctionnel de la cellule « hébergement » ;
- pour les affaires concernant la cellule « demandeur d'asile » : Mme Zoulikha ABDESSELAM-LEROUSSÉAU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, coordonnateur fonctionnel de la cellule « demandeur d'asile » ;
- pour les affaires concernant la cellule « droit au logement » : Mme Anne LABEDAN, attachée de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, coordonnateur fonctionnel de la cellule « droit au logement » ;
- pour les affaires concernant la cellule « expulsion locative » : Mme Annie CHAPPAZ, attachée de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, coordonnateur fonctionnel de la cellule « expulsion locative ».

pour les affaires concernant le service « économie et emploi / insertion », le comité médical et les commissions de réforme :

- M. Jean-François ROSSET, attaché principal de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chef du service « économie et emploi » ;
- Mme Evelyne DESEINE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.
- pour les affaires concernant le comité médical et les commissions de réforme uniquement : M. Sylvain LAINÉ, médecin secrétaire du comité médical et des commissions de réforme.
- pour les affaires concernant la commission de réforme uniquement : M. Roland GARDET, attaché de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, et Mme Anne-Marie DYE-BAYOUMY, inspecteur de l'action sanitaire et sociale.

pour le secrétariat général (administration générale) :

- pour l'ensemble des affaires concernant le secrétariat général : M. Jean ROBERT, attaché principal de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, secrétaire général.

pour les affaires concernant le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) : Mlle Florence FALCONNET, secrétaire générale de l'ONACVG, directrice du service départemental de l'ONACVG.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°DCS-2010-2325 du 1er septembre 2010 portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de Haute-Savoie.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale
Jean-Paul ULTSCH

Objet : subdélégation de signature de Mme la directrice départementale de la protection des populations

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAVIGNAC-TEZZA, la délégation de signature est exercée de la manière suivante :

- Pour l'ensemble des actes juridiques mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2010.28 du 4 janvier 2010 :
 1. Mr Michel GOILLOT, Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Directeur adjoint ;

Article 2 : La délégation de signature est donnée aux chefs de service et leurs adjoints, à la secrétaire générale, pour signer les documents relevant de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2010.28 du 4 janvier 2010, selon les conditions suivantes :

- Pour l'ensemble des actes juridiques mentionnés au paragraphe 1-1 – administration générale :
 2. Mme Christine VITALI , attachée principale d'administration , secrétaire générale
- Pour l'ensemble des actes juridiques des articles mentionnés au paragraphe 1-2 - protection économique du consommateur et veille concurrentielle et au paragraphe 1-3 – sécurité et conformité des produits et des services :
 3. Mr René THIRION , inspecteur principal, chef du service sécurité et conformité des produits et des services et chef de service protection économique du consommateur par intérim
- Pour l'ensemble des décisions et actes juridiques des articles mentionnés au paragraphe 1-4 – sécurité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale :
 4. Mr Alain CARTIER-MICHAUD, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service sécurité et qualité des aliments et chef de service par intérim
- Pour l'ensemble des décisions et actes juridiques des articles mentionnés aux paragraphes suivants :
 - 1-5) santé animale : dispositions générales relatives à la police sanitaire et aux prophylaxies organisées
 - 1-6) importation et échange intracommunautaire d'animaux vivants
 - 1-7) reproduction animale
 - 1-8) maladies réglementées spécifiques communes à certaines espèces animales (tuberculose, brucellose bovine et caprine, fièvre aphteuse, rage, fièvre catarrhale, encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles)
 - 1-9) maladies réglementées spécifiques
 - 1-10) protection animale
 - 1-11) protection de la faune sauvage captive
 - 1-12) alimentation animale et pharmacie vétérinaire ;
 5. Mr Eric DA SILVA, inspecteur de santé publique vétérinaire, chef du service surveillance des populations animales
 6. Mr Jean-Marie LE HORGNE, inspecteur de santé publique vétérinaire, adjoint au chef de service ;
- Pour l'ensemble des décisions et actes juridiques mentionnés au paragraphe 1-13 – protection de l'environnement industriel et agricole ;
 7. Mme Michèle ASSOUS, attachée d'administration, chef du service protection de l'environnement industriel et agricole
 8. Mme Odile PETIT, Ingénieur des ponts, eaux et forêts , adjointe au chef de service.

Article 3 : Conformément à l'article 1 de l'arrêté 2010.28 du 4 janvier 2010, sont exclues des délégations données aux articles précédents :

- les circulaires aux maires ;
- les arrêtés ayant un caractère réglementaire ;
- toutes correspondances adressées aux administrations centrales, toutes correspondances adressées aux parlementaires et au Président du Conseil général

Article 5 :

Toute disposition antérieure à cette date est abrogée

Article 5 :

Mme la Directrice départementale de la protection des populations est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Directrice départementale,
Hélène LAVIGNAC

Objet : subdélégation de signature du directeur départemental des territoires

Article 1 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard JUSTINIANY, attaché principal d'administration, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, la délégation de signature est exercée par :

1 - 1 - Pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2010.3317 du 6 décembre 2010 :
Mme Cécile MARTIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, directrice des subdivisions territoriales.

1 - 2 - Pour les affaires visées au chapitre : SG – Gestion du personnel :

* pour l'ensemble des décisions :

Mme Christine GUERAND, attachée principale d'administration, secrétaire générale (SG),

* pour les affaires visées aux paragraphes SG 1.2 et SG 1.3 :

M. Jean-Michel ABRY, secrétaire administratif classe exceptionnelle, responsable du pôle ressources humaines (SG-PRH),

* pour l'octroi des congés annuels visés aux paragraphes SG 1.1, SG 1.2, SG 1.3, SG 2.1, SG 2.2 et SG 3 :

délégation est donnée aux personnels d'encadrement des services, cellules et subdivisions territoriales.

1 - 3 - Pour les affaires visées au chapitre AJ : Affaires juridiques et contentieuses :

* pour l'ensemble des décisions :

Mme Christine GUERAND, attachée principale d'administration, secrétaire générale (SG),

* pour les affaires visées au paragraphe AJ 2 :

Mme Dominique NIVEAU, personnel non titulaire de catégorie A, chef du pôle juridique (SG-PJ),

M. Gérard MEAUDRE, personnel non titulaire de catégorie B, chargé d'affaires pénales (SG-PJ),

Mme Evelynne VINCENT, secrétaire administrative classe exceptionnelle, chargée d'affaires pénales (SG-PJ).

* pour les affaires visées au paragraphe AJ 3 :

Mme Dominique NIVEAU, personnel non titulaire de catégorie A, chef du pôle juridique (SG-PJ).

1 - 4 - Pour les affaires visées au chapitre : AUR – Aménagement, Urbanisme et Risques :

* pour l'ensemble des affaires :

M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2^{ème} groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Sylvain ALLAIRE, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service prospective et connaissance des territoires (SPCT),

M. Vincent PATRIARCA, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service habitat (SH),

M. Christophe GEORGIU, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2^{ème} groupe, chef du service sécurité, ingénierie (SSI),

* pour les affaires visées aux paragraphes AUR 1, AUR 2, AUR 3 et AUR 5 :

M. Patrick BATTAREL, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de la cellule application du droit des sols (SAR-ADS),

* pour les affaires visées au paragraphe AUR 4 :

M. Florent GODET, ingénieur des TPE, chef du bureau départemental des remontées mécaniques (SSI-BDRM),

M. Bernard GRUET-MASSON, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, adjoint au chef du bureau départemental des remontées mécaniques (SSI-BDRM),

* pour les affaires visées aux paragraphes AUR 1, AUR 2, AUR 3 et AUR 5, dans la limite de leur compétence territoriale, et des compétences territoriales attribuées dans le cadre d'un intérim :

M. Fabien RIDEAU, attaché administratif de l'équipement, chef de la subdivision territoriale de la région d'Annecy,

Mme Agnès PATRIARCA, ingénieur des TPE, chef de la subdivision territoriale du Chablais,

M. Patrice CORVAISIER, ingénieur des TPE, chef de la subdivision territoriale du Faucigny – Pays du Mont-Blanc,

Mme Marie ANCKIERE, ingénieur des TPE, chef de la subdivision territoriale du Genevois,

* pour les lettres visées aux paragraphes AUR 2 c, AUR 2 d, AUR 2 e et AUR 2 g :

les agents dont les noms suivent et dans la limite des compétences territoriales définies ci-après :

- Département de la Haute-Savoie :

M. Joël GIROD, secrétaire administratif classe exceptionnelle, SAR-ADS,

Mme Michèle ABRY, ouvrier des parcs et ateliers, SAR-ADS,

Mme Martine GALLIC, adjointe administrative principale, SAR-ADS,

Mme Liliane DESTRET, adjointe administrative principale, SAR-ADS,

M. Patrick DEBAUD, adjoint technique principal, SAR-ADS.

- Subdivision territoriale de la région d'Annecy

Mme Marie-Georges COUSIN, secrétaire administrative classe exceptionnelle, (jusqu'au 31 décembre 2010),

Mme Monique LAPIERRE, secrétaire administrative classe normale,

Mme Patricia CHACHUAT – technicien supérieur de l'équipement,

Mme Evelynne DURET, adjointe administrative principale,

Mme Michèle FANTIN, adjointe administrative principale,

Mme Marie-Josèphe LOSSERAND, adjointe administrative principale,

Mme Caroline BORDES-GHIRARDI, adjointe administrative principale,

Mme Monique EXCOFFIER, adjointe administrative principale,

Mme Graziella FAZY, adjointe administrative principale,

M. Jean NICOLAS, adjoint administratif principal,

Mme Myriam VERCIN, adjointe administrative principale,

Mlle Stéphanie LAPERROUSAZ, adjointe administrative,

Mme Véronique MERMIER, adjointe administrative,

M. Maurice PERRIAUD, dessinateur.

- Subdivision territoriale du Faucigny – Pays du Mont-Blanc
Mlle Evelyne PIGNAL, secrétaire administrative classe exceptionnelle,
M. Franck VOLPI, contrôleur principal des TPE,
M. Benjamin MORFIN, contrôleur des TPE,
Mme Marie GARCIA, adjointe administrative principale,
Mme Carole BOUCHARDY, adjointe administrative,
Mme Karine DANIEL, adjointe administrative,
Mme Séverine LESCURE, adjointe administrative,
M. Marin GAILLARD, dessinateur chef de groupe,
M. Thierry CHUARD, dessinateur chef de groupe.

- Subdivision territoriale du Genevois
M. Simon GLESSER, technicien supérieur de l'équipement,
M. Thomas TRITZ, technicien supérieur de l'équipement,
M. Philippe CIGNO, secrétaire administratif classe normale,
Mme Catherine BELLUCCI, adjointe administrative,
M. Claude LAURENT, dessinateur chef de groupe.

- Subdivision territoriale du Chablais
Mme Danièle DESUZINGES, secrétaire administrative classe supérieure,
M. Eric LEDEZ, technicien supérieur principal de l'équipement,
M. Didier PEYROT, technicien supérieur de l'équipement, (à compter du 1er janvier 2011),
Mme Muriel LANGUET, adjointe administrative principale,
M. Jean-Marc DAGAND, adjoint administratif principal,
Mme Corinne DUBOIS, adjointe administrative,
Mme Claire SIROP, adjointe administrative.

* pour les affaires visées au paragraphe AUR 6 :
Mme Ariane STEPHAN, ingénieur des TPE, chef de la cellule prévention des risques (SAR-CPR).

1 - 5 - Pour les affaires visées au chapitre : EE – Eau et Environnement :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Laurent TESSIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE),

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 1, EE 4, EE 5 e :

M. Daniel HANSCOTTE, chef technicien spécialité travaux forestiers, chef de la cellule chasse, pêche et faune sauvage (SEE-CCPFS),

* pour les affaires visées au paragraphe EE 2 c, EE 2 e :

Mme Caroline BROBECKER, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule polices de l'eau et des matériaux inertes (SEE-CPEMI),

M. Mathieu DELILLE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule politiques de l'eau, assainissement, ouvrages hydrauliques et ressources (SEE-CPEAO),

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 2 c, EE 6 a et EE 7 b dans la limite de leur compétence territoriale :

Pour les bassins versants du lac Léman, du Foron du Chablais Genevois, de la Menoge, du Giffre, et le domaine public du lac Léman

Mme Agnès PATRIARCA, ingénieur des TPE, chef de la subdivision territoriale du Chablais,

M. Louis BLETTNER, contrôleur des TPE, responsable du pôle eau, environnement et navigation à la subdivision territoriale du Chablais,

Pour le domaine public du lac d'Annecy

M. Fabien RIDEAU, attaché administratif de l'équipement, chef de la subdivision territoriale de la région d'Annecy,

M. Didier DELEAU, contrôleur divisionnaire des TPE, responsable du pôle eau, environnement et navigation à la subdivision territoriale de la région d'Annecy,

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 3, EE 5, EE 7, EE 8 et EE 9 :

M. Vincent BONEU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie (SEE-CMNFCV) par intérim pour les missions relatives à la forêt ;

M. Amédée FAVRE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie (SEE-CMNFCV) par intérim pour les missions relatives aux milieux naturels et au cadre de vie.

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 6 a :

Mme Caroline BROBECKER, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule polices de l'eau et des matériaux inertes (SEE-CPEMI),

* pour les affaires visées aux paragraphes EE 6 b :

M. Christophe GEORGIU, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service sécurité, ingénierie (SSI),

M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR).

1 - 6 - Pour les affaires visées au chapitre : HC – Habitat et Construction :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Vincent PATRIARCA, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service habitat (SH),

Mme Sylvia CHARPIN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du SH et chef du pôle amélioration et financement de l'habitat (PAFH),

M. Sylvain ALLAIRE, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service prospective et connaissance des territoires (SPCT),

M. Jacky RICHARDEAU, ingénieur des TPE, chef du bureau politique de l'habitat et de la ville (SH-BPHV).

1 - 7 - Pour les affaires visées au chapitre : EA – Economie agricole :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Jacques DENEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de mission, chef du service économie agricole et Europe (SEAE),

Mme Magali DURAND, agent contractuel mis à disposition, adjointe au chef du service économie agricole et Europe (SEAE),

* pour les affaires visées aux paragraphes EA 3 d, EA 3 e, EA 3 f et EA 5 :

Mme Sophie STRUGAR, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEAE-CADPC),

* pour visées au paragraphe EA 3 f :

M. Laurent TESSIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE).

1 - 8 - Pour les affaires visées au chapitre : FE – Gestion des Fonds européens :

* pour l'ensemble des décisions (sauf FE 2 b) :

M. Jacques DENEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de mission, chef du service économie agricole et Europe (SEAE),

Mme Magali DURAND, agent contractuel mis à disposition, adjointe au chef du service économie agricole et Europe (SEAE),

Mme Katy CAILLOUX, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule fonds européens (SEAE-CFE),

* pour les affaires visées au paragraphe FE 1 et FE 2 (sauf FE 2 b) :

M. Laurent TESSIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Sophie STRUGAR, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEAE-CADPC),

1 - 9 - Pour les affaires visées au chapitre : SER – Sécurité Education Routière :

* pour l'ensemble des décisions :

M. Christophe GEORGIOU, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service sécurité, ingénierie (SSI),

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI,

* pour les affaires visées au paragraphes SER 1 :

Mme Sandrine LEJEUNE, ingénieure des TPE, coordinatrice sécurité routière (SSI),

* pour les affaires visées au paragraphe SER 2 :

M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Thierry CROIZE, personnel non titulaire de catégorie A, responsable de la cellule éducation routière (SSI-CER).

1 - 10 - Pour les affaires visées au chapitre : TC – Transports et Contrôles :

* pour l'ensemble de ces affaires :

M. Christophe GEORGIOU, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service sécurité ingénierie (SSI),

M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Sylvain ALLAIRE, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service prospective et connaissances des territoires (SPCT),

* pour les affaires visées aux paragraphes TC 1 et TC 2 :

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI,

M. Charles CHEVANCE, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef de la cellule sécurité et circulation (SSI-CSC),

* pour les affaires visées aux paragraphes TC 3 et TC 5 :

M. Florent GODET, ingénieur des TPE, chef du bureau départemental des remontées mécaniques (SSI-BDRM),

M. Bernard GRUET-MASSON, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, adjoint au chef du bureau départemental des remontées mécaniques,

* pour les décisions prévues aux paragraphes TC 5 a, TC 5 b et TC 5 c 1er alinéa :

M. Jérôme BIBOLLET-RUCHE, contrôleur principal des TPE,

M. Luc LACHARPAGNE, contrôleur des TPE,

M. Jean-Marc FURIC, contrôleur principal des TPE,

M. Benoît COLIN, contrôleur principal des TPE,

M. Guy BORREL, contrôleur principal des TPE,

M. Olivier MARIN, contrôleur principal des TPE,

M. Philippe LAFFONT, technicien supérieur de l'équipement.

* pour les affaires visées au paragraphe TC 6 :

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI,

M. Charles CHEVANCE, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef de la cellule sécurité et circulation (SSI-CSC),

* pour les affaires visées au paragraphe TC 7 :

M. Charles CHEVANCE, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef de la cellule sécurité et circulation (SSI-CSC).

1 - 11 - Pour les affaires visées au chapitre : VN – Voies navigables :

* pour l'ensemble de ces affaires :

M. Laurent TESSIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Caroline BROBECKER, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule polices de l'eau et des matériaux inertes (SEE-CPEMI),

M. Mathieu DELILLE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de la cellule politiques de l'eau, assainissement, ouvrages hydrauliques et ressources (SEE-CPEAO),

* pour les affaires visées aux paragraphes VN 1 a et VN 1 b, dans la limite de leur compétence territoriale :

M. Fabien RIDEAU, attaché administratif de l'équipement, chef de la subdivision territoriale de la région d'Annecy, pour le lac d'Annecy,

Mme Agnès PATRIARCA, ingénieur des TPE, chef de la subdivision territoriale du Chablais, pour le lac Léman.

1 - 12 - Pour les affaires visées au chapitre : RCR – Routes et Circulation routière :

* pour l'ensemble de ces affaires :

M. Christophe GEORGIU, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service sécurité ingénierie (SSI),

M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),

* pour les affaires visées aux paragraphes RCR 2 :

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI,

M. Charles CHEVANCE, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef de la cellule sécurité et circulation (SSI-CSC),

* pour les affaires visées au paragraphe RCR 2 i :

M. Sylvain ALLAIRE, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service prospective et connaissance des territoires (SPCT),

M. Patrick BATTAREL, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de la cellule application du droit des sols (SAR-ADS),

M. François CHANVILLARD, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du pôle informatique et financier (SG-informatique financier),

Mme Sylvia CHARPIN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du SH et chef du pôle amélioration et financement de l'habitat (PAFH),

M. Jacques DENEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de mission, chef du service économie agricole et Europe (SEAE),

Mme Isabelle FORTUIT, attachée principale d'administration, chef de la cellule planification (SAR-planification),

Mme Christine GUERAND, attachée principale d'administration, secrétaire générale (SG),

M. Vincent PATRIARCA, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service habitat (SH),

M. Jean-François RENESME, ingénieur divisionnaire des TPE, chargé de mission politique immobilière de l'État, chef du pôle bâtiments publics et développement durable (SSI-PBPDD) par intérim,

Mme Sophie STRUGAR, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEAE-CADPC),

M. Michel TABEAUD, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du parc départemental de l'Équipement (SSI-parc), (jusqu'au 31 décembre 2010),

M. Laurent TESSIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service eau, environnement (SEE).

1 - 13 - Pour les affaires visées au chapitre : IAT – Ingénierie d'Appui Territorial :

* pour l'ensemble des affaires :

M. Christophe GEORGIU, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service sécurité, ingénierie (SSI),

M. Philippe LEGRET, ingénieur divisionnaire des TPE, ingénieur en chef 2ème groupe, chef du service aménagement, risques (SAR),

* pour les affaires visées au paragraphe IAT 2 :

M. Lionel JULLIEN, ingénieur des TPE, adjoint au chef du SSI,

et pour valider et transmettre au maître d'ouvrage les éléments de mission consécutifs des marchés d'ingénierie :

M. Fabien RIDEAU, attaché administratif de l'équipement, chef de la subdivision territoriale de la région d'Annecy,

Mme Agnès PATRIARCA, ingénieur des TPE, chef de la subdivision territoriale du Chablais,

M. Patrice CORVAISIER, ingénieur des TPE, chef de la subdivision territoriale du Faucigny – Pays du Mont-Blanc,

Mme Marie ANCKIERE, ingénieur des TPE, chef de la subdivision territoriale du Genevois,

M. Jean-François RENESME, ingénieur divisionnaire des TPE, chargé de mission politique immobilière de l'État, chef du pôle bâtiments publics et développement durable (SSI-PBPDD) par intérim,

M. Jean-Pierre GODDET, technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision, chef du pôle aménagement urbain et développement durable (SSI-PAUDD),

Mme Virginie COLLOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef du pôle appui et conseil sur l'eau (SSI-PACE),

M. Bernard CLERC-PITHON, chef technicien spécialité génie rural, chef du pôle ingénierie de crise, accessibilité (SSI-PICA).

Article 2 - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° DDT-2010.791 du 1er septembre 2010 et l'arrêté modificatif n° DDT-2010.996 du 2 novembre 2010.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,
Gérard JUSTINIANY

Objet : subdélégation de délégation de signature de M. le directeur départemental de la police aux frontières de la Haute-Savoie

Article 1 – Délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental, en vertu des articles 1 et 4 de l'arrêté préfectoral numéro 2010-3323, en date du 06 décembre 2010, de M. le préfet de la Haute Savoie, à M. Stéphane GUESNARD, Capitaine de Police, Adjoint au Directeur Départemental de la Police aux Frontières de la Haute-Savoie à l'effet de signer les sanctions d'avertissement et de blâme à l'encontre des fonctionnaires de police relevant de la direction départementale de la police aux frontières de la Haute Savoie et appartenant :

- Au corps de maîtrise et d'application,
- Au corps des personnels administratifs de catégorie C (agents et adjoints),
- A l'encontre des adjoints de sécurité.

Article 2 – Considérant que le département de la Haute Savoie a une frontière commune avec un Etat membre de la Communauté Européenne, l'Italie, et avec un Etat partie à la convention signée à Schengen, la Suisse, délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement, en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral numéro 2010-3323 en date du 06 décembre 2010 de M. le préfet de la Haute Savoie, aux fonctionnaires ci-après à l'effet qu'ils puissent prendre la décision de remise d'un étranger, qui a pénétré ou séjourné irrégulièrement en France, aux autorités compétentes de l'Etat membre de la Communauté Européenne qui l'a admis à entrer ou à séjourner sur son territoire ou dont il provient directement, en l'occurrence l'Italie, ou aux autorités compétentes de l'Etat partie à la convention de Schengen qui l'a admis à entrer ou à séjourner sur son territoire ou dont il provient directement, en l'occurrence la Suisse :

Les Capitaines de Police :

- Stéphane GUESNARD,
- Olivier LETOUBLON,
- Thierry DARRAGON
- Stéphane FLORET

Le Lieutenant de Police :

- Jean-Michel HIBON.

- les Officiers de Police Judiciaire du corps d'encadrement et d'application :

- les Brigadiers-Major Stéphane LEDRET, Franck DEGRE, Franck PROST, Antoine PRADIER et Alain MORETTO

- les Brigadiers-Chefs, Benoît HUC, Pascal GIRAUD, Pierre GOUPILLOT, Christian CHEVANNE, Geneviève FOURRIQUET, Laurent CREPEL

- les Brigadiers Fabienne GRANERO, Claude RAMIREZ, Jérôme SOYEUX, Sébastien VIRATELLE, Frédéric LEFEBVRE, Patricia WOZNIAK, Christophe GELEBART et Loïc GIRARD DIT CALAMAN

Cette délégation s'exercera exclusivement dans le cadre de l'article 3 du décret du 2 septembre 1994 susvisé.

Article 3 –Délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement , en vertu des articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral numéro 2010-3323, en date du 06 décembre 2010, de M. le préfet de la Haute Savoie, à M. Stéphane GUESNARD, Capitaine de Police, Adjoint au Directeur Départemental de la Police aux Frontières de la Haute-Savoie et à Mme Rose FORESTIER, adjoint principal de 1ère classe, pour l'engagement juridique et la liquidation des dépenses ainsi que pour les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale de la Direction Départementale de la Police aux Frontières de la Haute Savoie.

Article 4 – Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 – Messieurs les officiers de police et les officiers de police judiciaire cités à l'article 2 ainsi que Mme Rose FORESTIER, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Commandant à l'Emploi Fonctionnel
Directeur Départemental
Michel DREZEN

[Arrêté DDSP n°2010.03 du 10 décembre 2010](#)

Objet: subdélégation de délégation de signature de M. le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie

Article 1er – Délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement , en vertu de l'article 2 de l'arrêté préfectoral numéro 2010-3322 en date du 6 décembre 2010 de M. le préfet de la Haute Savoie, à M Christophe TOURNIER. attaché du MIOMCT, Chef du SGO de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Haute-Savoie pour l'engagement juridique et la liquidation des dépenses.

Article 2 – Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Le Commissaire Divisionnaire
Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute Savoie
Alain FAVRE

Arrêté DREAL du 8 décembre 2010

Objet : subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département de Haute-Savoie

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LEDENVIC, délégation de signature est donnée à Messieurs Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, directeurs adjoints, pour l'ensemble des actes et décisions visées dans l'arrêté préfectoral n° 2010-3334 du 6 décembre 2010.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de MM Philippe LEDENVIC, Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée selon les conditions fixées aux articles suivants.

Article 3 :

3. 1. Contrôle de la sécurité des barrages hydroélectriques concédés, contrôle de l'électricité et gaz, utilisation de l'énergie : Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions et à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques, à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
- tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- les certificats d'économie d'énergie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Marc CHASTEL et Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Christophe DEBLANC adjoint au chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions , M Philippe SIONNEAU adjoint au chef du service de la Prévention des risques ;

M. Patrick MOLLARD, chef de l'unité Sécurité des barrages ;

M. Serge ARTICO, chef de l'unité territoriale des deux Savoie ;

M. Frédéric LANFREY, Mme Emmanuelle ISSARTEL, M. Antoine SANTIAGO, attachés au service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions .

Mmes Sophie COMBE, Cécile SCHRIQUI, Élisabeth VERGEZ, Claire GODAYER, MM. Guillaume DINOCHÉAU, Ivan BEJIC, Julien GILLET, Bruno LUQUET, Michel JAVELLE, attachés au Service Prévention des Risques.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité territoriale des deux Savoie, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale,

M. Bernard CHAPUIS, chef de subdivision.

3.2. Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, et à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des Risques, à l'effet de signer :

tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des mines et carrières ;

les autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs de l'après-mines et des stockages souterrains.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Marc CHASTEL et Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions : M. Christophe DEBLANC, adjoint et M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales ;

Service Prévention des risques: M. Philippe SIONNEAU adjoint, M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques Technologiques et Miniers, M. Bruno VAN-MAEL, chef de la cellule Risques Sous-Sol, Mmes Anne MARTELAT et Christelle MARNET, agents de la cellule Risques Sous-Sol ;

M. Serge ARTICO, chef de l'unité territoriale des deux Savoie.

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale,

M. Jean-Pierre LAFOND, chef de subdivision;

M. Pascal SCHRIQUI, chef de subdivision.

3.3. Transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;

- tous actes relatifs au contrôle technique des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;

- tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;

- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;

- la reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous pression ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Service Prévention des risques : M. Philippe SIONNEAU, adjoint et M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques technologiques et miniers, MM. Jean-Louis PERRET ou Patrick FUCHS, ou Mmes Cathy DAY, Christine RAHUEL, Marie-Pierre BRACHET agents de la cellule Canalisations Équipements-sous-pression.

M. Serge ARTICO, chef de l'unité territoriale des deux Savoie ;

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale ;

M. Bernard CHAPUIS, chef de subdivision.

3.4. Installations classées, explosifs et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques et à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieu et prévention des pollutions, à l'effet de signer :

-toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation,

-tous actes relatifs au contrôle en exploitation des Installations Classées,

-tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des explosifs,

-toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves PICOCHÉ et Jean-Marc CHASTEL, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Service Prévention des risques: M. Philippe SIONNEAU adjoint, M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques Technologiques et Miniers, Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de la cellule risques accidentels, Mmes Emmanuelle MAILLARD, Magalie ESCOFFIER, MM. Olivier BONNER, Hubert MALLET, Ivan SUJOBERT, François DUNOYER, agents de la cellule Risques Accidentels.

Service Ressources, énergie, milieu et prévention des pollutions : M. Christophe DEBLANC, adjoint et M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité Prévention des pollutions et police de l'eau, Mme Élodie BRAYARD, M. Gérard CARTAILLAC, Mme Agnès CHERREY, M. Yves EPRINCHARD, Mme Caroline IBORRA, M. Jean-Maurice JOMARD et Mme Geneviève GOLASZEWSKI, M. Alexandre LION, M. Vincent PERCHE, Mme Marie-Hélène VILLE, M. Guillaume WEBER ;

M. Serge ARTICO, chef de l'unité territoriale des deux Savoie ;

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale ;

M. Jean-Marie QUEUDET, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci : M. Michel CUZIN, adjoint au chef de subdivision ;

Mme Céline MONTERO, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci : M. Dominique MONIN, adjoint au chef de subdivision ;

M. Bernard CLARY, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci : M. François PORTMANN, adjoint au chef de subdivision ;

M. Didier LUCAS, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci : M. Francis VIALETTE, adjoint au chef de subdivision ;

M. Jean-Philippe BOUTON, chef de subdivision ;

Mme Isabelle CARBONNIER, chef de subdivision ;

M. Joël CRESPIE, chef de subdivision; puis en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci : M. Claude CASTELLAZZI, adjoint au chef de subdivision ;

M. Jean-Pierre LAFOND, chef de subdivision ;

M. Pascal SCHRIQUI, chef de subdivision.

Délégation est donnée pour toutes décisions relatives à l'importation ou à l'exportation de déchets à M. Yves-Marie VASSEUR, chef de l'Unité territoriale de l'Ain. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la même subdélégation peut être exercée dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Xavier BERTUIT, chef de la subdivision 5 de l'unité territoriale de l'Ain,

Mme Véronique PHILIPPS, adjointe au chef de la subdivision 5 de l'unité territoriale de l'Ain.

3.5. Véhicules :

Subdélégation de signature est donnée à M. Joël DARMIAN, chef du service Transports et véhicules, à l'effet de signer :

-tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;

-les actes relatifs aux délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation des véhicules ;

-tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissés de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires) à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël DARMIAN, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

Mme Fabienne SOLER, adjointe, M. Laurent ALBERT, responsable de l'unité Contrôles, MM. Alain DANIÈRE, ingénieur de la cellule Contrôle technique des véhicules, Denis MONTES, ingénieur de la cellule Contrôle technique des véhicules, Nicolas MAGNE, technicien supérieur de la cellule Contrôle technique des véhicules, Mme Aline DUGOUAT, responsable juridique du service Transports et Véhicules ;

M. Serge ARTICO, chef de l'unité territoriale des deux Savoie ;

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité territoriale, la même délégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

M. Christian GUILLET, adjoint au chef de l'unité territoriale ;

M. Bernard CHAPUIS, chef de subdivision ; puis en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier : M. Gérard BLOT, adjoint au chef de subdivision.

3.6. Préservation des espèces menacées d'extinction :

A) Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieu prévention des pollutions, à M. Christophe DEBLANC son adjoint, ainsi qu'à M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer tous les actes et décisions relatifs :

-à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;

-à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
-au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.

B) Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieu, prévention des pollutions et à M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants.

C) Subdélégation de signature est en outre accordée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieu, prévention des pollutions et à M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande de dérogation pour destruction, capture, transports d'espèces protégées au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement.

3. 7. Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires :

Subdélégation est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieu, prévention des pollutions et à M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales du service Ressources, énergie, milieu, prévention des pollutions, à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

Article 4 :

Les modalités pratiques de prise de décision, seront fixées par note interne DREAL après avoir été établies sur la base de la description des processus de fonctionnement correspondants.

Cette disposition concernera le cas des fonctions transversales, telles que les productions d'avis, mobilisant plusieurs services, pour lesquelles la délégation est accordée au service chargé du pilotage de cette fonction, tel qu'il est défini dans l'arrêté d'organisation de la DREAL. Sont concernés les actes relevant des ICPE et de l'exercice de l'autorité environnementale.

Des décisions complémentaires préciseront en tant que de besoin les niveaux de délégations accordés pour les fonctions transversales identifiées.

Article 5 :

L'arrêté du 17 septembre 2010 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département de la Haute-Savoie est abrogé.

Article 6 :

Monsieur le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

pour le préfet, et par délégation
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes
Philippe LEDENVIC

Arrêté DRFP du 13 décembre 2010

Objet : subdélégation de signature de M. le directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à M Henri RIGHETTI, Directeur du pôle gestion publique et à Mme Nathalie DESHAYES, Directrice adjointe du Pôle gestion publique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Haute Savoie ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M Henri RIGHETTI et de Mme Nathalie DESHAYES la même subdélégation sera exercée par M Michel THEVENET, Directeur Départemental du Trésor Public

En cas d'absence ou d'empêchement de M Michel THEVENET, la même subdélégation sera exercée par M Gérard DUCOURTIOUX, Trésorier Principal du Trésor Public, M BERNADET Eric, Inspecteur du Trésor Public

Article 3 : Subdélégation est accordée à Mme Sylvie PACHOT, Inspectrice du Trésor public, M Christian DUTEL, Inspecteur du Trésor Public Mme Marina ROUX, Inspectrice du Trésor Public, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Isère ainsi qu'aux instances domaniales de toute nature relative à ces biens. Leur compétence pour donner l'ordre de payer les dépenses, autres que celles relatives aux droits de mutations par décès, aux impôts et taxes de toute nature, à l'aide sociale et de procéder aux versements à la Caisse des Dépôts et Consignations, est limitée à 50 000 €

Article 4 : Subdélégation est accordée à Mme PETITMAIRE Corinne, Contrôleuse principale des Impôts, Mme LEGOFF Nicole Contrôleuse principale des Impôts, , Mme BERT Jacqueline Contrôleuse principale des Impôts, Mme LUMINET Isabelle, Contrôleuse des Impôts, Mme EFFANTIN Brigitte Contrôleuse des Impôts ; Madame Viviane BENAMRAN, contrôleuse du Trésor Public, Mme Corinne VERDEAU, contrôleuse du Trésor Public, M François CHASTELLIERE contrôleur principal du Trésor Public, M Christophe BOURQUIN, contrôleur du Trésor Public, M Christophe EYMERY, Contrôleur du Trésor Public, M Pascal ROUS, contrôleur du Trésor public, M Jean Bernard INGELAERE, contrôleur du Trésor Public, Mme Caroline WALLAERT, contrôleuse du Trésor Public, Mme Sylvie RAMPON, contrôleuse du Trésor Public, Mme Véronique ROSELLO, Contrôleuse principale du Trésor Public, Mme Sandrine LAURENCON, agent d'administration principale du Trésor Public, M Stéphane PERRIN, agent d'administration du Trésor Public, en matière domaniale, limitée aux actes se rapportant à la gestion des biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées au service du Domaine dans le département de l'Isère ainsi qu'aux instances domaniales de toute nature relatives à ces biens. Leur compétence pour donner l'ordre de payer les dépenses, autres que celles relatives aux droits de mutations par décès, aux impôts et taxes de toute nature, à l'aide sociale et de procéder aux versements à la Caisse des Dépôts et Consignations, est limitée à 5 000 €.

Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 septembre 2010.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur Régional des Finances Publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. de la Haute Savoie

Le Directeur Régional des Finances Publiques
de Rhône Alpes et du département du Rhône
Bernard MONCÉRÉ

Arrêté DSAC CE n°2010.1038 du 9 décembre 2010

Objet : subdélégation de signature de M. le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, à certains de ses collaborateurs

Article 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUPAYS, et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral n°2010-3337 du 6 décembre 2010 susvisé, subdélégation est donnée à M. Simon BESSE, chef du Département Surveillance et Régulation, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} dudit arrêté préfectoral.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel HUPAYS et de M. Simon BESSE, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Remy FONDACCI, chef de la division sûreté, Mme Nadine BIOLLEY, adjointe au chef de la division sûreté, MM. Arnaud BORD, Claude GREMY, Deny MARTINEAU et Pierre SPACAGNA, assistants, à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1^{er} - n°8 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 3 - Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 - Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est
Michel HUPAYS